

VILLE D'ANET

Eure & Loir

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2020-01-14

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Aliette LE BIHAN, Maire d'Anet.

Étaient présents : Mme LE BIHAN, Mr MARLEIX, Mr MARTIN, Mme GERARD, Mme RAISON, Mme CHARLETOUX, Mr MARIGNIER, Mme MENELEC, Mr GUILLOUX, Mme LAFLAQUIERE, Mme BLANVILLAIN, Mme BRETTE, Mr RAISON, Mme MER, Mr ROUZAUD, Mme CNUDDE, Mme LEON-PICARD.

Étaient absents excusés : Mr TATERKA (pouvoir Mr MARTIN), Mr LAIRY, Mr HUBERT, Mr FAISANT, Mr VIGNIKIN.

Convocation en date du 17 janvier 2020.

Mme LAFLAQUIERE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Participation aux coûts des réseaux – Européan Homes France

Dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager déposé par la société Européan Homes France, le 08 août 2019, la société Enedis indique le montant dû par la collectivité pour la réalisation des travaux de distribution d'énergie.

Le projet situé chemin de l'église, il est nécessaire de réaliser une extension de réseau ainsi que de prévoir l'installation d'un poste de distribution supplémentaire.

L'article L342-11 du code de l'énergie prévoit que cette contribution est due par la collectivité.

Toutefois, après négociation, il s'avère que la société Européan Homes France s'engage à prendre en charge le coût total de la contribution due par la collectivité.

Cette dernière s'élève à 33 526.01€ HT pour le permis d'aménager PC 028 007 19 0006.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, décide à l'unanimité des présents, acte la prise en charge des contributions financières dues à Enedis, par Européan Homes France.

Rendu exécutoire le 31 Janv.2020
Le Maire.

Le Maire

Aliette LE BIHAN

VILLE D'ANET
Eure & Loir

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Aliette LE BIHAN, Maire d'Anet.

Etaient présents : Mme LE BIHAN, Mr MARLEIX, Mr MARTIN, Mme GERARD, Mme RAISON, Mme CHARLETOUX, Mr MARIGNIER, Mme MENELEC, Mr GUILLOUX, Mme LAFLAQUIERE, Mme BLANVILLAIN, Mme BRETTE, Mr RAISON, Mme MER, Mr ROUZAUD, Mme CNUUDE, Mme LEON-PICARD.

Etaient absents excusés : Mr TATERKA (pouvoir Mr MARTIN), Mr LAIRY, Mr HUBERT, Mr FAISANT, Mr VIGNIKIN.

Convocation en date du 17 janvier 2020.

Mme LAFLAQUIERE a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- La révision du montant de rémunération des vacataires,
- La participation des coûts des réseaux dans le cadre du projet d'aménagement chemin de l'église.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte l'ajout de ces sujets à l'ordre du jour.

Demande de subvention – DETR 2020 – Extension du restaurant scolaire

Madame le Maire rappelle le nombre important de demandes d'inscription à la cantine scolaire de l'école Jean Goujon. Pour répondre à cette augmentation de la demande, une étude a été engagée en 2018 pour définir les possibilités d'extension du restaurant. La cantine compte actuellement 90 places assises, ce qui nécessite de faire deux services.

Afin de pouvoir concrétiser le projet d'extension du restaurant scolaire, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 au titre de la thématique « Education et services à la petite et à la moyenne enfance – construction de restaurants scolaires ».

Madame le Maire propose également de solliciter l'aide du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2020 au vu de la thématique « projets structurants de territoire – création et rénovation d'équipement public – Restaurant scolaire ».

Le montant des travaux est estimé à 456 103.50€ HT soit 547 324.2€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents donne un avis favorable à la réalisation des travaux présentés ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter à cet effet l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 et du Conseil Départemental au titre du FDI au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

Demande de subvention – DSIL 2020 – Création d'une piste cyclable

Madame le Maire rappelle que l'un des objectifs du projet de mise en sens giratoire des boulevards d'Anet est de permettre les déplacements piétons et cyclistes des différents lotissements d'Anet vers le centre-ville et vice versa.

Ainsi la tranche 1 du projet, qui concerne les rues de Caraman, Florian et Hubert Baraine, comprend des travaux de reconfiguration et d'élargissement des trottoirs pour accueillir une piste cyclable et un espace piéton large et adaptée aux mobilités douces.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2020 au titre de la thématique « Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ».

Le montant des travaux est estimé à 312 000€ HT soit 374 400€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à la réalisation des travaux ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter à cet effet l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2020 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

Demande de subvention – FDI 2020 – Restructuration rue de Penthivière

Madame le Maire explique que la rue de Penthivière n'a pas fait l'objet de réfection depuis plusieurs années maintenant. Il est nécessaire de reprendre à la fois la bande roulante et élargir le trottoir qui ne permet actuellement pas un cheminement aisé. Le projet doit également traiter les problématiques de stationnement en redéfinissant la signalétique au sol notamment.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet d'extension, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2020 au vu de la thématique « voirie ».

Le montant des travaux est estimé à 225 000€ HT soit 270 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à la réalisation des travaux ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter à cet effet l'aide du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2020, au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

Demande de subvention – FIPDR – Vidéo protection

Madame le Maire rappelle que le parc de caméras de vidéo-protection a encore été utile cette année dans l'aide à la résolution de plusieurs enquêtes notamment en matière de délinquance. Pour autant, les actes de petites délinquances sont souvent commis dans des secteurs non équipés, en connaissance de cause.

Afin de poursuivre le programme pluriannuel d'équipement en matériel de vidéo-protection, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour 2020.

Le montant des travaux est estimé à 24 725€ HT soit 29 670€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à la réalisation des travaux ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter à cet effet l'aide de l'Etat au titre du FIPDR 2020, au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

Demande de subvention – Territoire Energie Eure-et-Loir – éclairage public

Madame le Maire explique que dans le cadre de la campagne pluriannuel de remplacement des ampoules sodium pour l'éclairage public d'Anet, il y a lieu de notamment de remplacer les lanternes route de Boncourt et Route de Sorel pour partie.

Ainsi, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide du syndicat Territoire d'Energie Eure-et-Loir au titre de l'éclairage public pour 2020.

Le montant des travaux est estimé à 31 164.00€ HT soit 37 396,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents donne un avis favorable à la réalisation des travaux ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter à cet effet l'aide du syndicat Territoire d'Energie Eure-et-Loir au titre de l'éclairage public pour 2020, au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

Demande de subvention – collège Mozart – voyages pédagogiques

Madame le Maire explique que les classes de troisième du collège Mozart partent en voyage pédagogique d'ici à juin 2020.

Le premier voyage est une boucle dédiée à l'Europe comprenant Verdun – Strasbourg - Bruxelles, du 2 au 6 mars 2020 soit 5 jours et 4 nuits. Le coût de revient par élève est de 345€ tout compris.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de participer à ce séjour à raison de 50 euros par élève habitant à Anet et qui en fera la demande auprès de la mairie.

Le second voyage concerne l'Ecosse – Inverness, du 17 au 22 mars 2020 soit 6 jours et 5 nuits. Le coût de revient par élève est de 435€ tout compris.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de participer à ce séjour à raison de 70 euros par élève habitant à Anet et qui en fera la demande auprès de la mairie.

Le troisième voyage concerne Londres, du 04 au 08 mai 2020 soit 5 jours et 4 nuits. Le coût de revient par élève est de 360€ tout compris.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de participer à ce séjour à raison de 50 euros par élève habitant à Anet et qui en fera la demande auprès de la mairie.

Le quatrième voyage concerne l'association sportive pour un voyage pédagogique et sportif aux Assions (07) du 05 au 10 avril 2020. Le coût de revient par élève est de 285€ tout compris.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de participer à ce séjour à raison de 40 euros par élève habitant à Anet et qui en fera la demande auprès de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à 13 voix pour,

Abstentions de Mme MENELEC, Mme CHARLETOUX, Mme LEON-PICARD et Mr MARLEIX,
adopte le rapport ci-dessus.

Contrat d'Assurance des Risques Statutaires/ Habilitation CdG 28

Madame le Maire explique que la commune bénéficie depuis plusieurs années d'un contrat d'assurance couvrant les incidents professionnels comme de la vie pour son personnel (accident, décès, maladie) relevant de sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents.

Le dernier contrat souscrit dans ces conditions arrive à terme le 31 décembre 2020. Le Centre de Gestion va lancer une procédure de mise en concurrence pour signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2021, en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du Code de la Commande Publique.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu le rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;
 - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée: 4 ans
- Régime: capitalisation.

Modification du tableau des effectifs – création de postes

Madame Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Afin de permettre l'évolution de carrières des agents promus, il y a lieu de créer les postes correspondants aux grades suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe – Catégorie B – à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe – Catégorie C2 – à temps complet

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément aux statuts particuliers du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Adjoints Techniques territoriaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

- 1) De créer, à compter du 1^{er} Février 2020, 3 emplois permanents : UN de Rédacteur principal de 1ère classe appartenant à la catégorie B et DEUX d'Adjoint technique principal de 2ème classe appartenant à la catégorie C2, à temps complet, afin de mettre en œuvre l'évolution de carrière des agents de la collectivité.

Les personnes recrutées bénéficieront des primes et indemnités afférentes à leur grade, instituées dans la collectivité, si elles remplissent les conditions d'attribution pour y prétendre.

- 2) D'autoriser Madame le Maire à procéder aux nominations,
- 3) D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Adhésion à la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » développée par ENERGIE Eure-et-Loir

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du Syndicat ENERGIE Eure-et-Loir habilitant celui-ci à mettre en place et organiser, à la demande de ses membres et en leur lieu et place, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Vu les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » arrêtées par ENERGIE Eure-et-Loir,

Considérant qu'ENERGIE Eure-et-Loir est à l'origine d'un maillage du département en infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Considérant que la commune d'Anet se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve l'adhésion de la commune à la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » développée par ENERGIE Eure-et-Loir pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures publiques de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif à compter du 1^{er} jour du deuxième mois suivant l'adoption de la délibération,
- Accepte sans réserve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » arrêtées par ENERGIE Eure-et-Loir,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir les participations financières dues en application des conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la dite compétence approuvées par la présente délibération
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes à son budget et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues à ENERGIE Eure-et-Loir.

Redevance d'occupation du domaine public communal – Foire de Diane

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et son article L.2111-1 qui définissent comme faisant partie du domaine public, les biens appartenant à une personne publique et qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public,

Considérant, les articles L. 2122-1 à 2122-4 du CG3P qui définissent que nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous,

Considérant de fait que cette occupation ou cette utilisation est temporaire, précaire, révocable et soumise à une redevance.

Considérant la demande de la société O'Ben Événements d'occuper le Friche sur tout son périmètre, pour la période allant du 21 au 28 avril 2020 inclus, afin d'y organiser la « Foire de Diane »,

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixe le tarif de la redevance d'occupation du Friche au prix forfaitaire de 1 000 €.

Les modalités d'occupation du Friche, de mise à disposition et de réception après manifestation ainsi que le détail des servitudes seront fixés par arrêté du Maire délivré à la société O'Ben Evènements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le tarif d'occupation du Friche dans le cadre de la Foire de Diane.

Avenants marché public de réhabilitation du Centre d'Interprétation de la Renaissance – lot 04 – Menuiseries Extérieures

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2017-02-01 attribuant le lot 4 – « Menuiseries extérieures » à la société Allard pour le marché de réhabilitation de l'ancienne Poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance,

Considérant les demandes du bureau de contrôle concernant le système de désenfumage,

Il est proposé au conseil municipal de signer l'avenant n°2 au lot 04 « Menuiseries extérieures » avec l'entreprise Allard pour un montant de 6 372,00€ HT :

Montant du marché initial.....	91 563,36€ HT
Montant de l'avenant n°1.....	0,00€ HT
Montant de l'avenant n°2.....	6 372,00€ HT
Nouveau montant du marché.....	97 935,36€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la réalisation des travaux supplémentaires de désenfumage,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au marché pour le lot 04 – menuiseries extérieures,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section investissement.

Rémunération des vacataires

Madame Le Maire expose au conseil municipal que la collectivité a recours à des vacataires pour le fonctionnement du cinéma. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée de l'envoi d'une lettre de mission (ou de la conclusion du contrat figurant en annexe).

Le montant par heure de vacation serait fixé au taux horaire brut du Salaire Minimum autorisé par la loi. A titre indicatif, pour l'année 2020, celui-ci est fixé à 10.15€ brut de l'heure.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal adopte le rapport qui précède.

Participation aux coûts des réseaux – Européan Homes France

Dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager déposé par la société Européan Homes France, le 08 août 2019, la société Enedis indique le montant dû par la collectivité pour la réalisation des travaux de distribution d'énergie.

Le projet situé chemin de l'église, il est nécessaire de réaliser une extension de réseau ainsi que de prévoir l'installation d'un poste de distribution supplémentaire.

L'article L342-11 du code de l'énergie prévoit que cette contribution est due par la collectivité.

Toutefois, après négociation, il s'avère que la société Européan Homes France s'engage à prendre en charge le coût total de la contribution due par la collectivité.

Cette dernière s'élève à 33 526.01€ HT pour le permis d'aménager PC 028 007 19 0006.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, décide à l'unanimité des présents, acte la prise en charge des contributions financières dues à Enedis, par Européan Homes France.

Questions diverses :

Madame le Bihan fait part au conseil d'un changement d'exploitant pour les terres agricoles, propriété de la commune d'Anet, présentes sur la commune de Guainville. A cette occasion, le bail a été remis à plat pour une rente équivalente à cinq quintaux de blé par an. Le prix du quintal est fixé à 22.33€ en 2019.

Les élus demandent que les baux en cours sur Anet soient également réévalués sur 2020.

Madame Gérard présente le programme de conférences organisé par le Dianetum. Cette année le thème des années folles sera décliné. Elle invite les conseillers à s'inscrire aux prochaines conférences.

Monsieur Marignier et Monsieur Martin font part de leur inquiétude quant au devenir de l'Association de Pêche d'Anet. Lors de la dernière assemblée générale de l'association, le Président a indiqué son souhait de ne pas renouveler sa candidature. Or aucun bénévole ne souhaite reprendre ce poste. Il serait dommage que cette association disparaisse dans la mesure où elle participe à l'entretien des berges des cours d'eau.

D'autre part, Monsieur Marignier et Monsieur Martin indiquent que la commune a participé à l'acquisition de plusieurs parcelles sous la forme de subvention à cette association. Il serait dommage que ce patrimoine disparaisse également.

Monsieur Martin et Monsieur Marignier seront présents à la prochaine assemblée pour motiver les bénévoles à maintenir l'existence de cette association.

Monsieur Marleix fait ensuite part des problèmes de propreté d'Anet suite au changement de prestataire pour la collecte des déchets. En effet, la collecte ayant lieu du 04h à 22h, les poubelles restent maintenant deux jours sur le domaine public.

Il indique avoir fait part de ce dysfonctionnement aux services de l'Agglo du Pays de Dreux qui va étudier les suites à donner à ce dossier.

En l'absence d'autre question ou remarque, l'ensemble des sujets étant purgé, la séance est levée à 20h00.

Isabelle PESLIN

16 Rue d'Orléans

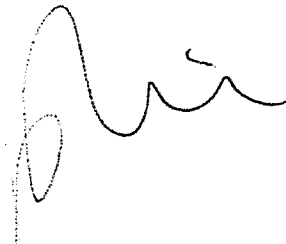
92200 NEUILLY SUR SEINE

MAIRIE D'ANET

CONSEIL MUNICIPAL

Je soussignée Isabelle PESLIN, née le 13 Décembre 1973 et demeurant 16 Rue d'Orléans 92200 NEUILLY SUR SEINE, donne, par la présente, pouvoir à Arnaud MARIGNIER, conseiller municipal, demeurant à Anet, pour accomplir en mon nom les actes qui suivent : signer tout document nécessaire lors du conseil municipal du lundi 12 octobre 2020, voter, requérir tout document nécessaire, etc.

Fait à PARIS, le 12 octobre 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle PESLIN', written in a cursive style.

Isabelle PESLIN.

